

**Communiqué de presse**  
Jeudi 30 novembre 2023

## **Crack : bilan des actions et perspectives de l'étape 2 du Plan crack**

**Quatre ans après la signature du Plan crack, le préfet de la région Ile-de-France, le préfet de Paris, le préfet de police, la Maire de Paris, la directrice générale de l'ARS Ile-de-France, le président de la RATP, le président de la MILDECA et le directeur de cabinet de l'AP-HP se sont réunis afin d'établir un bilan des actions menées et de valider de nouvelles actions combinant l'ensemble des réponses qu'elles soient sanitaires, sociales ou répressives. Si la première étape du Plan crack avait permis de créer des dispositifs de prise en charge essentiels, l'étape 2 vise à présent à amplifier l'action des partenaires afin de réduire durablement la présence à la rue des consommateurs de crack et de favoriser leur réinsertion.**

**1/ Etape 1 du Plan crack : 85% des actions réalisées totalement ou partiellement.**

La réunion du mercredi 29 novembre a permis d'établir un bilan et d'évoquer les forces et faiblesses des dispositifs mis en place depuis 2019.

Depuis la signature du Plan crack, la Préfecture de région Île-de-France, Préfecture de Paris, pilote et coordonne les actions sur le volet non répressif de l'ensemble des services de l'Etat, de la Ville de Paris et des opérateurs associatifs. Grâce à des moyens humains et financiers en constante augmentation depuis quatre ans, les différents champs de l'action publique sont couverts : tranquillité publique, mesures judiciaires, dispositifs médico-sociaux et hospitaliers. Si 85% des actions prévues dans le Plan crack ont été réalisées ou partiellement réalisées, les membres du comité crack considèrent que les efforts déployés doivent être amplifiés afin d'atteindre pleinement les objectifs fixés, notamment en terme d'apaisement de l'espace public, au bénéfice d'une part des riverains qui

subissent l'existence des consommations de rue, et d'autre part des usagers de drogues.

L'étape 1 du Plan crack a consisté à construire et mettre en œuvre les dispositifs de prise en charge « d'amont », c'est-à-dire permettant l'amorce d'une prise en charge médico-sociale de consommateurs de drogues éloignés du soin et désocialisés. Pour cela de nombreux dispositifs « d'aller-vers », cofinancés par l'Etat et la Ville de Paris ont été déployés : création d'espaces d'accueil et de répit, couverture de tout l'est parisien 7j/7 deux fois par jour par des maraudes en sous-sol et en surface, en lien étroit avec le travail réalisé par la RATP, déploiement d'équipes mobiles hospitalières avec infirmiers, psychologues et psychiatres.

- **Une action policière et judiciaire ferme, qui a permis d'éviter toute réimplantation de scène de consommation d'ampleur à ciel ouvert.**

Depuis l'opération de démantèlement définitif de la scène de consommation du square Forceval (19<sup>e</sup>) menée le 5 octobre 2022, plusieurs centaines de policiers et gendarmes sont quotidiennement déployés, de jour comme de nuit, sur les secteurs sensibles du nord-est parisien (Stalingrad, Eole, Porte de la Chapelle, Rosa Parks, quais du Canal de l'Ourcq) afin d'empêcher toute réimplantation ou relocalisation. Le cas échéant, les forces de l'ordre procèdent à l'éviction immédiate des consommateurs afin de mettre fin aux nuisances générées par la consommation de crack dans l'espace public et garantir la tranquillité des riverains concernés. En 2023, 25 trafiquants ont été reconduits à la frontière.

Le Parquet de Paris poursuit sa politique pénale ferme à l'égard des trafiquants et revendeurs. Depuis 2022, les affaires poursuivables ont augmenté de 46 % et les comparutions immédiates sont passées de 117 à 226. Les peines prononcées sont significatives, allant de quelques mois à plusieurs années d'emprisonnement, et sont assorties d'interdictions de paraître et d'interdictions du territoire français. Les consommateurs interpellés sont soumis à une injonction thérapeutique, en hausse de 18% par rapport à l'année dernière.

- **Des dispositifs de prise en charge médico-sociale et hospitalière en constante augmentation.**

Pierre angulaire de la prise en charge socio-médicale, le dispositif de prise en charge hôtelière accompagnée des consommateurs en situation de grande précarité ASSORE compte à ce jour 610 places, soit trois fois plus qu'en 2019. Concrètement, les consommateurs de drogues en situation de rue sont repérés par les maraudes, hébergés et bénéficient d'un suivi médico-social renforcé

effectué par des travailleurs sociaux plusieurs fois par semaine. L'évaluation de novembre 2022 réalisée de façon indépendante par une équipe de l'INSERM des Hospices Civils de Lyon démontre une amélioration globale de l'état de santé des personnes sorties de rue, une baisse de 87 % de la consommation des usagers, et un arrêt total de la consommation pour 19 % des bénéficiaires.

Partie intégrante du continuum de prise en charge, l'espace de repos de la Porte de la Chapelle accueille environ 150 usagers par jour dans un espace rénové et agrandi en octobre 2023. Ce lieu permet d'assurer la couverture des besoins élémentaires (repas, douche, laverie), de resocialisation et de répit. Il permet d'orienter vers l'hébergement et le soin, de prodiguer des conseils de réduction des risques, et de maintenir le lien avec des personnes souvent très désocialisées. Ces conditions sont le préalable indispensable à toute amorce d'accompagnement social, de sevrage, de prise en charge thérapeutique, d'éloignement des zones de consommation, et donc de réinsertion sociale. En 2023, cet espace financé par l'ARS et la Ville de Paris a enregistré 36 741 passages (+ 5500 par rapport à 2022), a pris en charge 3565 personnes (+ 1000), dont 380 femmes (+ 130). Plus de 3000 actes infirmiers (+ 1600) y ont été réalisés, ainsi que 1000 actes d'accès aux droits.

Ces dispositifs de recueil et d'hébergement sont adossés aux structures hospitalières d'addictologie et de psychiatrie, qui ont augmenté à la demande de l'ARS Ile-de-France le nombre de places dédiées pour ce public. Un dispositif permettant de prendre en charge rapidement (24/48h) les personnes avec une prise en charge mixte permettant une évaluation et une orientation (somatique, psychiatrique et addictologique) a été créé au sein du GHU-PPN-Hôpital-Saint-Anne. Depuis fin 2022, l'ARS Ile-de-France coordonne un dispositif en région qui permet la poursuite du soin dans un environnement éloigné des lieux de consommation. Au 31 octobre 2023, 71 consommateurs ont été admis dans onze régions et ont pu bénéficier de ce dispositif.

Malgré un engagement sans précédent, les partenaires du présent plan ne se satisfont pas de la situation actuelle et ont décidé de mesures nouvelles dans le cadre de l'étape 2 du Plan crack pour mieux répondre aux attentes des riverains et au besoin des consommateurs.

## **2/ L'étape 2 du Plan crack vise à apaiser l'espace public et priorise le développement des parcours de prise en charge sanitaire et sociale.**

La réduction de la consommation de rue, l'accompagnement médico-social des personnes concernées et l'apaisement de l'espace public demeurent des priorités pour les partenaires.

La mobilisation des services de la Préfecture de police sur le plan sécuritaire sera maintenue aussi longtemps que nécessaire, conformément aux engagements ministériels. Aux côtés des services de la Ville de Paris, le renforcement de la prévention situationnelle est une priorité pour 2024. L'action policière et judiciaire ferme, qui a atteint les objectifs fixés, se poursuivra tout au long de la mise en place de cette seconde étape du Plan crack.

Afin d'amplifier les résultats obtenus en terme de pacification de l'espace public, les maraudes associatives de réduction des risques et des dommages à destination des usagers de drogues seront renforcées. En particulier, la Ville de Paris consolidera sa présence dans l'espace public notamment au moyen de nouvelles équipes mobiles dédiées au sein de l'unité d'assistance aux personnes sans-abris afin de répondre aux signalements adressés par les riverains, commerçants, ou maires d'arrondissement mais aussi aller-vers les usagers de drogues en vue de les accompagner vers les lieux de prise en charge sanitaire et sociale. Une plus grande coordination de l'action des forces de l'ordre avec les maraudes associatives sera organisée.

Cette consolidation viendra compléter le renforcement déjà engagé de l'offre de prise en charge sanitaire médico-sociale et sociale dont tous les partenaires s'accordent sur le caractère indispensable. Ce renforcement doit se poursuivre avec une attention portée à l'ensemble de la palette de l'offre, depuis les structures de premier niveau à celles d'aval. L'ARS rappelle qu'elle a décrit, dans le cadre du Projet régional de santé 2023-2028, ses objectifs de développement d'un parcours de prise en charge spécifique des usagers de crack sur la période.

Plusieurs actions seront poursuivies : la fluidification des places d'hébergement accompagné ASSORE afin de pouvoir prendre en charge de nouveaux usagers, un plan de réinsertion sociale et professionnelle des consommateurs hébergés via des activités ponctuelles rémunérées, l'augmentation des places de cure et postcure, la montée en charge de l'orientation hors Ile-de-France. Les partenaires poursuivent également leurs efforts conjoints visant à renforcer les lieux d'accueil de jour et de nuit.

Enfin, à l'instar de la réunion publique avec les riverains du quartier Rosa Parks qui s'est tenue le 18 octobre dernier, les partenaires communiqueront davantage sur leurs actions en la matière avec les habitants des quartiers touchés par la consommation de crack.

De manière déterminée, les porteurs du Plan crack ont confirmé collectivement leur engagement dans la durée, afin de réduire la présence des usagers de drogue dans l'espace public et d'améliorer leur prise en charge médicale et sociale.

**Contacts presse :**

**Préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / [pref-presse@paris.gouv.fr](mailto:pref-presse@paris.gouv.fr)

**Préfecture de Police**

[ppcom@interieur.gouv.fr](mailto:ppcom@interieur.gouv.fr)

**ARS Île-de-France :**

[ars-idf-service-presse@ars.sante.fr](mailto:ars-idf-service-presse@ars.sante.fr)

**Parquet :**

[scom.parquet.tj-paris@justice.fr](mailto:scom.parquet.tj-paris@justice.fr)

**Ville de Paris :**

[presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)